

Extrait du MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

Grand Magal de Touba 2011 : déclaration du Khalif Général des Mourides

- Actualités de la Communauté Mouride -

Date de mise en ligne : samedi 8 janvier 2011

MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

le Khalife Général des Mourides cheikh Sidy Moukhtar MBACKE s'est adressé ce Jeudi 1er SAFAR coïncidant au janvier 2011 à tous les condisciples mourides pour la célébration du Grand Magal de TOUBA prévu le dimanche 18 SAFAR 1432 soit le 23 Janvier 2011.

le Khalife Général des Mourides cheikh Sidy Moukhtar MBACKE s'est adressé ce Jeudi 1er SAFAR coïncidant au janvier 2011 à tous les condisciples mourides pour la célébration du Grand Magal de TOUBA prévu le dimanche 18 SAFAR 1432 soit le 23 Janvier 2011.

<div class='spip_document_190 spip_documents spip_documents_left media video' id='media_190_64946'> <video id="video_190_64946" controls preload="none" width="320" height="240" poster="http://www.mourides.com/local/cache-gd2/6a61157f1a16c245d4943f1233f2aa3b.jpg">

Grand Magal de Touba 2011 : déclaration du Khalif Général des Mourides

Le Khalif Général des Mourides Cheikh Sidy Moukhtar MBACKE s'est adressé le jeudi 1er du mois de Safar 1432 soit le 06 janvier 2011 à l'ensemble des disciples mourides. L'objet principal constitue un rappel de la recommandation portant sur grand Magal de Touba selon les directives de Cheikh Ahmadou Bamba.

Autrement dit : « s'associer à Serigne Touba dans l'action de grâce qu'il rend à son Seigneur. « Des espèces allant de la poule au chameau, chacun individuellement est prié d'y consacrer la mesure de toutes ses possibilités sans restriction », avait dit Cheikhoul Khadim.

Le Khalif a rappelé l'objet essentiel du jour qui est de faire des réceptions en l'honneur des familles pour s'associer à lui dans l'action de grâce qu'il rend à son SEIGNEUR pour les innombrables bienfaits qu'il lui a gratifiés à suite de son Exil Mémorable le 18 Safar. Sur ce, il a insisté sur deux points fondamentaux de l'action de grâce à savoir les festivités et la lecture du Saint Coran. Il dira que l'option retenue par Cheikh Saliou MBACKE reste inchangée.

Parlant de l'historique, le khalif a rappelé que c'est sous le khalifat de Cheikh Mouhamadou Fallilou MBACKE que la célébration a été organisée à Touba. Cet acte dit-il trouve sa raison dans l'affection du 2ème Khalife pour Cheikhoul Khadim et surtout la miséricorde miséricorde qu'il a pour les condisciples mourides.

Donc c'est cette tradition qu'il perpétue par son appel qui est un rappel à l'endroit de toute la famille de Khadimou Rassoul et de tous les disciples.

Cheikh Sidy Moukhtar MBACKE est également revenu sur le rappel des recommandations de Serigne Touba dont la conformité est un gage qui garantit la sincérité de notre affiliation à lui. Il réservera une exhortation de taille à l'observance des cinq prières canoniques et leur célébration dans les mosquées ainsi que la lecture du Coran.

la rédaction de www.htcom.sn